Vous souhaitez recruter de façon optimisée et opérationnelle ?

Destination POE

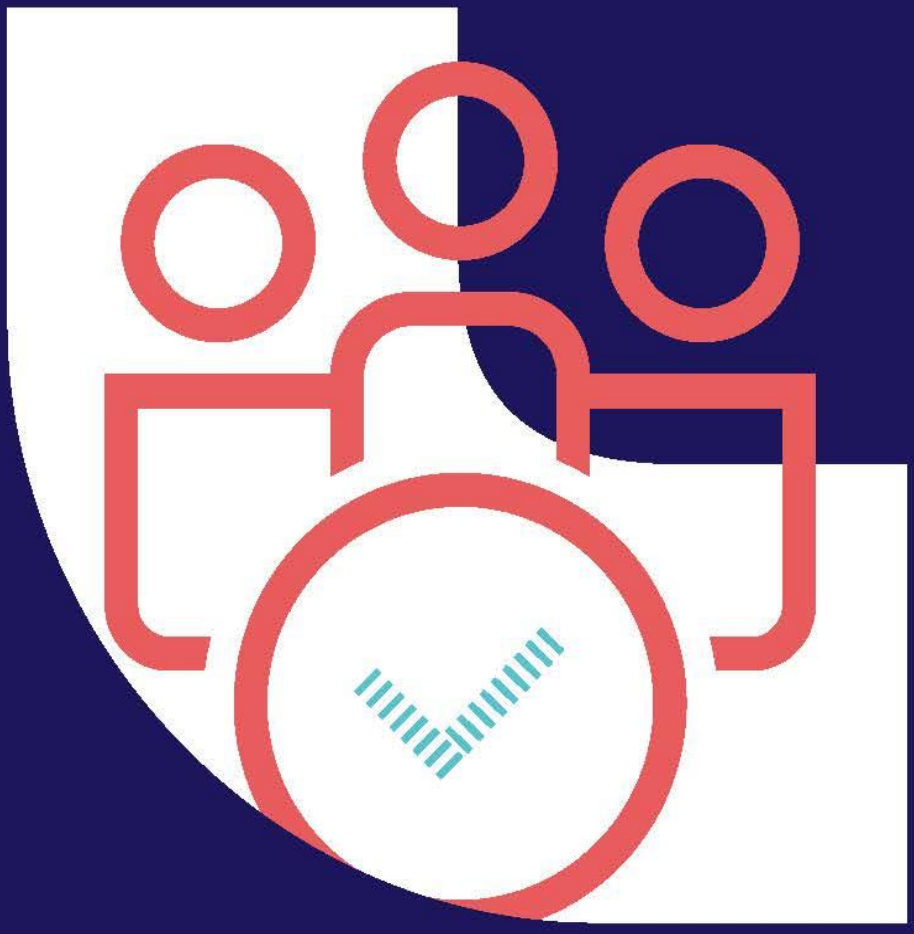

Atlas OPCO

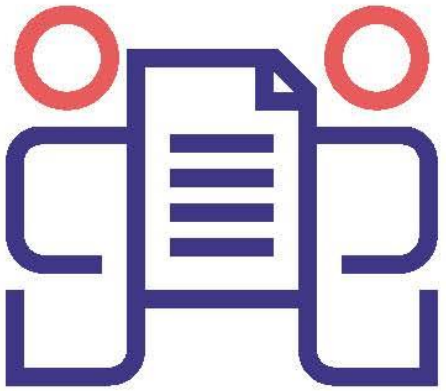

Formez votre futur collaborateur et sécurisez vos recrutements

Certains postes sont plus difficiles que d'autres à pourvoir.
Il peut pourtant s'agir de métiers clés pour votre activité. Avec la POE, optimisez vos chances de trouver des candidats, maximisez vos recrutements – vos futurs salariés sont spécialement formés avant leur arrivée – et bénéficiez d'une prise en charge pour leur formation.

LA POE
PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi est une **aide au recrutement**. Ce dispositif consiste à former vos futurs collaborateurs – dans la limite de 400 heures – avant leur embauche pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à leur prise de poste.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises à jour de leurs contributions d'assurance chômage souhaitant recruter un ou plusieurs collaborateurs dans le cadre de l'un des contrats suivants :

+ Contrat à durée indéterminée (CDI)
+ Contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois
+ Contrat de professionnalisation (CDI ou CDD d'au moins 12 mois)
+ Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois

Les demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle emploi, indemnisés ou non.

DEUX TYPES DE POE EXISTENT

– une individuelle et une collective –
avec chacune leurs spécificités.

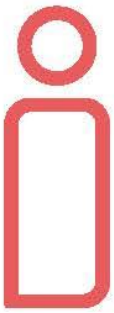

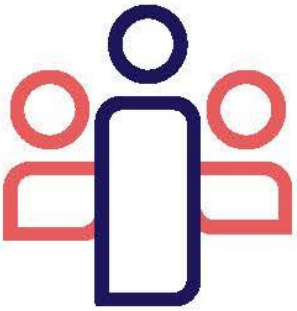

POE INDIVIDUELLE

Déposez une offre d'emploi auprès de Pôle emploi

Choisissez un candidat parmi ceux présélectionnés par Pôle emploi ou proposez-en un (inscrit auprès de Pôle emploi)

Élaborez avec Pôle emploi et Atlas un programme de formation correspondant au poste à pourvoir

Signez une convention avec Pôle emploi, Atlas, l'organisme de formation et le(s) candidat(s)

POE COLLECTIVE

Consultez la liste des POE collectives proposées dans votre région sur ***opco-atlas.fr***

Sélectionnez l'action correspondant à votre besoin de recrutement

Contactez l'organisme de formation pour connaître les profils des candidats potentiels et disposer de leur CV

Choisissez votre(vos) candidat(s)

Concrétisez votre projet d'embauche avec l'aide de votre Opco. À l'issue de la POE, réalisez un bilan de la formation, conjointement avec Pôle emploi, pour définir les conditions d'embauche dans l'entreprise

À tout moment, contactez votre conseiller formation pour en savoir plus et échanger sur votre projet, au 01 43 46 01 10

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

Embaucher un nouveau collaborateur préalablement formé sur les savoir-faire spécifiques dont vous avez besoin, parfaitement opérationnel au moment de son arrivée dans votre entreprise

Bénéficier de l'aide à la formation proposée par Pôle emploi et Atlas, qui règlent directement l'organisme de formation, sans avance de l'entreprise

Sécuriser votre démarche de recrutement en misant sur l'emploi de longue durée

LES AVANTAGES POUR VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

Bénéficier d'une formation préalable à l'embauche pouvant aller jusqu'à 400 heures et comprenant un temps d'immersion en entreprise (1/3 au maximum)

Accéder à un emploi durable à l'issue d'une formation prise en charge par Pôle emploi, répondant aux besoins de l'entreprise

Acquérir des compétences attendues sur le marché de l'emploi et accéder à des emplois non pourvus dans la branche

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS?

Rendez-vous sur *opco-atlas.fr* pour connaître l'offre de services d'Atlas et les conditions de prise en charge des POEI / POEC.

Pour connaître les modalités de la POE, contactez votre conseiller Pôle emploi.

Pour en savoir plus et pour toute question, contactez votre conseiller formation Atlas. Il vous accompagne à chaque étape de votre projet.

CONTACTEZ-NOUS

Par téléphone

ENTREPRISES 01 43 46 01 10

Par internet

opco-atlas.fr

Via MyAtlas

Services en ligne
accessibles sur
myatlas.opco-atlas.fr

OPCO Atlas Soutenir les compétences

Conception Service Communication – Création graphique : Marge Design
Réf : COM 2020/0526 – Document d'information non contractuel